



Transport
Canada

Transports
Canada

**PLACE DE VILLE
TOUR « C », 330, RUE SPARKS
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0N5**

10 avril 2019

ADDENDA NO. 1

**Sujet : Demande de Proposition: T8080-180760
Services de Traduction pour la direction générale du Transport des Marchandises
Dangereuses de Transports Canada**

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée, le présent addenda (n° 1) vise à informer les soumissionnaires potentiels de questions reçues jusqu'à maintenant au sujet de cette invitation à soumissionner. Les questions et les réponses sont indiquées dans l'annexe A-1, ci-jointe.

Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous **et en joignant une copie du présent document à leur soumission.**

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Jenny O'Neil
Spécialiste désignés des marchés
Téléphone: (613) 990-7643
Courriel: jenny.oneil@tc.gc.ca

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____

L'annexe A-1,

Question 1 :

Une entreprise située à l'extérieur du Canada peut-elle soumissionner?

Réponse 1:

Oui.

Question 2 :

Faut-il détenir un numéro de compte pour la TPS et un numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA)?

Réponse 2 :

Le vendeur doit déterminer s'il lui faut un numéro de compte pour la TPS en se basant sur la nature de son organisation et son statut auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Ce numéro n'est pas demandé dans la demande d'appel d'offres.

Le NEA n'est pas exigé à la date de clôture des soumissions, mais il est obligatoire au moment de l'attribution des contrats.

Question 3 :

Nous avons remarqué l'énoncé suivant concernant la garantie : « Si cela est précisé dans l'appel d'offres, le soumissionnaire retenu doit fournir une garantie contractuelle, à ses propres frais, dans les 14 jours suivant l'adjudication du contrat et conformément au document intitulé « Exigences relatives à la garantie contractuelle ». Une garantie contractuelle doit-elle être fournie?

Réponse 3 :

Non, une garantie contractuelle n'est pas exigée.

Question 4 :

Nous avons remarqué l'énoncé suivant concernant la garantie : «S'il est spécifié dans l'invitation à l'appel d'offres, le soumissionnaire retenu devra fournir un contrat d'assurance, et ce, à ses propres frais, dans les 14 jours suivant l'attribution du contrat, conformément au document intitulé Conditions d'assurance ». Y a-t-il des seuils d'assurance minimum que nous devons respecter?

Réponse 4 :

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

Question 5 :

Des compagnies de l'extérieur du Canada, notamment de l'Inde ou des États-Unis, peuvent-elles soumissionner?

Réponse 5 :

Oui.

Question 6 :

Doit-on se déplacer pour assister à des réunions?

Réponse 6 :

Aucune réunion n'est nécessaire.

Question 7 :

Peut-on effectuer les tâches liées à la DP en dehors du Canada (comme, de l'Inde ou des États-Unis)?

Réponse 7 :

Oui.

Question 8 :

Peut-on soumettre les propositions par courriel?

Réponse 8 :

Non.

Question 9 :

Nous avons une question sur le point CTO 6, est ce que c'est 2 échantillons par ressource donc 4 en tout. Le soumissionnaire doit fournir deux (2) échantillons de traduction produits par chaque ressource proposée. Un (1) échantillon doit être du français vers l'anglais et un (1) échantillon doit être de l'anglais vers le français. Les échantillons de texte doivent être annexés à la proposition technique et doivent être accompagnés de leurs documents de sources, en anglais et en français

Réponse 9

Oui, 2 échantillons par ressource donc 4 en tout.

Question 10 :

L'équipe me demande de clarifier car certains ont compris que vous demandiez un échantillon vers l'anglais et un vers le français. Pouvez-vous confirmer combien d'échantillons sont attendus par ressource et dans quelle combinaison de langues?

Réponse 10 :

Un (1) échantillon doit être du français vers l'anglais et un (1) échantillon doit être de l'anglais vers le français. Les échantillons de texte doivent être annexés à la proposition technique et doivent être accompagnés de leurs documents de sources, en anglais et en français.

Question 11 :

À la section « Critères techniques obligatoires », au numéro MT6, on est censé fournir deux (2) exemples de traductions produites par chacune des ressources. Toutes nos ressources signent

une entente de non-divulgence avec leurs clients, ce qui les empêche de transmettre des exemples ou des documents sources à une tierce partie, étant donné que cela représenterait un non-respect de leur entente. Que suggérez-vous pour contourner le problème?

Réponse 11 :

Le soumissionnaire doit produire des documents sources afin que Transports Canada puisse vérifier la qualité de la traduction. Vous pouvez utiliser des documents publics.

Question 12 :

Nous avons remarqué l'énoncé suivant au point n° 7 – Garantie de soumission : Si cela est précisé dans l'appel d'offres, le soumissionnaire doit fournir une garantie de soumission, à ses propres frais, conformément au document intitulé « Exigences en matière de garantie de soumission ». Quel type de garantie de soumission doit-être fourni?

Réponse 12

Aucune garantie contractuelle n'est exigée.